



Direction Générale
de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique

COMMISSION NATIONALE D'ETABLISSEMENT
DES LISTES D'APTITUDE (CNELA)

SECRETARIAT PERMANENT *a*



18^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CNELA (2026)

FICHE DE VERIFICATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE PAR LA SOUS-COMMISSION DESIGNEE PAR L'INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE (IESR)
POUR LES CANDIDATURES LAFA, LAFAR, LAFMA ou LAFCR

Ce document PDF est à imprimer et renseigner uniquement par l'IESR, et sert d'autorisation de paiement des frais de dépôt, non remboursables, du dossier de candidature

IDENTITE DU CANDIDAT

Prénom(s) :	Nom:	
Numéro Matricule :	Grade actuel :	Grade sollicité :
Diplôme :	Spécialité :	
Discipline :		
Institution d'appartenance :		
Comité Technique Spécialisé :		

SOUS-DOSSIER ADMINISTRATIF RELIE DANS L'ORDRE SUIVANT :

Les cases qui ne concernent pas le candidat doivent avoir la mention N/A, c. à d. Non Applicable

N°	DESIGNATION	Case à cocher par l'IESR
1	Formulaire de demande d'inscription du candidat <i>Renseigné, daté et signé par le candidat</i>	
2	Fiche de renseignements du candidat <i>Renseignée, datée et signée par le candidat</i>	
3	Formulaire d'engagement du Code d'Ethique et de Déontologie de la CNELA <i>Renseigné, daté et signé par le candidat</i>	
4	Grille d'évaluation du Responsable de service du candidat	
5	Extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif <i>La photocopie, même légalisée, n'est pas recevable</i>	
6	Une copie du certificat de nationalité malienne	
7	Une copie du casier judiciaire daté de trois mois tout au plus	
8	Photocopie dûment légalisée du diplôme de Baccalauréat ou titre équivalent. <i>NB : Pour le Baccalauréat ou titre équivalent obtenu à l'étranger, joindre une photocopie dûment légalisée de la Lettre d'équivalence de la DGESRS</i>	



9	Photocopie dûment légalisée du diplôme de Master ou titre équivalent. <i>NB : Pour le Master ou titre équivalent obtenu à l'étranger, joindre une photocopie dûment légalisée de la Lettre d'équivalence de la DGESRS</i>	
10	Photocopie dûment légalisée du diplôme de Doctorat des Universités du Mali ou titre équivalent, CES/DES ou titre équivalent. Pour les candidats LAFMA et LAFCR <i>NB : Pour le Doctorat (ou titre équivalent) ou le CES/DES (ou titre équivalent) obtenu à l'étranger, joindre une photocopie dûment légalisée de la Lettre d'équivalence de la DGESRS</i>	
11	Photocopies dûment légalisées des Attestations/Certificats de Communication Scientifique (Colloque, Symposium, Journée Scientifique)	
12	Copie de l'Arrêté d'intégration à la Fonction Publique	
13	Arrêté de titularisation	
14	Décision d'affectation	
15	Arrêté portant changement de catégorie par voie de formation ou de concours professionnel qui confère au postulant la catégorie A dans la fonction publique, le cas échéant.	
16	Arrêté portant avancement ou bonification d'échelon à la suite d'une formation de Master, de DEA, de DESS, de CES, de DES ou de Doctorat ou titre équivalent.	
17	Décision de Congé de formation	
18	Décision de Rappel à l'activité	
19	Attestation de prise de service attestant l'ancienneté d'au moins deux (2) ans révolus, exerçant en qualité d'Enseignant-chercheur ou chercheur permanent dans une institution d'enseignement supérieur et/ou de recherche relevant du ou des ministère (s) en charge de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, à la date limite du dépôt des dossiers	
20	Acte de nomination à la fonction actuelle (pour les candidats non hiérarchisés) ou Acte de nomination au grade actuel (pour les candidats hiérarchisés)	
21	Préciser l'Ancienneté du Candidat au grade ou à la fonction actuelle à la date du 30 avril 2026, délai de clôture de dépôt des dossiers dans les structures d'appartenance :	
22	Attestation du responsable du candidat certifiant qu'il/elle évolue dans une zone où il n'y a pas de structures d'Enseignement Supérieur <i>Pour les candidats LAFAR et LAFCR étant dans cette situation</i>	

SOUS-DOSSIER TECHNIQUE RELIE DANS L'ORDRE SUIVANT

Les cases qui ne concernent pas le candidat doivent avoir la mention N/A, c. à d. Non Applicable

N°	DESIGNATION	Case à cocher par l'IESR
1	Curriculum vitae daté, signé du candidat et contresigné du Doyen, Vice Doyen ou équivalents	
2	Photocopies des articles publiés avec : la page de garde, la table des matières ou le sommaire, le comité de lecture ou le comité scientifique. <i>Pour les candidats LAFMA et LAFCR.</i>	
3	Photocopies des communications matérialisées (supports physiques) <i>Pour les candidats LAFMA et LAFCR.</i>	
4	Copie physique du mémoire de Master ou titre équivalent <i>Pour les candidats LAFMA et LAFAR</i>	
5	Copie physique de la Thèse de Doctorat des Universités du Mali (ou titre équivalent), CES/DES (ou titre équivalent) <i>Pour les candidats LAFMA et LAFCR</i>	



6	Résumé (de 5 à 10 pages) en français du mémoire de Master ou titre équivalent rédigé dans d'autres langues <i>Pour les candidats LAFA et LAFAR</i>	
7	Résumé de 10 pages en français de la Thèse de Doctorat des Universités du Mali (ou titre équivalent), CES/DES (ou titre équivalent) rédigée dans d'autres langues <i>Pour les candidats LAFMA et LAFCR</i>	
8	Rapport d'activités pédagogiques 1 ^{ère} partie (daté, signé du candidat et contresigné du responsable pédagogique)	
9	Rapport d'activités pédagogiques 2 ^{ème} partie. Rédigé uniquement par le responsable pédagogique avec avis motivé, date, signature et cachet.	
10	Rapport d'activités de recherche 1 ^{ère} partie (daté, signé du candidat et contresigné du responsable de recherche)	
11	Rapport d'activités de recherche 2 ^{ème} partie. Rédigé uniquement par le Responsable de Recherche avec date, avis motivé, signature et/ou cachet. NB : <i>Le Responsable de Recherche doit être de grade au moins égal à celui de la fonction postulée par le candidat. Il doit être de rang magistral : Maitre de Conférences, Maitre de Recherche, Professeur, ou Directeur de Recherche</i>	
12	Rapport d'activités institutionnelles 1 ^{ère} partie, en lieu et place de la 1 ^{ère} partie du rapport d'activités pédagogiques, pour les chercheurs ayant une attestation certifiant qu'ils sont dans une zone où il n'y a pas de structure d'Enseignement supérieur (daté, signé du candidat et contresigné du responsable institutionnel)	
13	Rapport d'activités institutionnelles, 2 ^{ème} partie (en lieu et place de la 2 ^{ème} partie du rapport d'activités pédagogiques), pour les chercheurs ayant une attestation certifiant qu'ils sont dans une zone où il n'y a pas de structure d'Enseignement supérieur. Rédigé uniquement par le responsable institutionnel de ladite zone avec avis motivé, date, signature et cachet.	
14	Fiches techniques validées <i>Pour les candidats LAFCR</i>	
15	Clé USB contenant les sous-dossiers complets en format PDF	

NB1 : Les sous-dossiers sont à la fois physiques et électroniques (en format PDF sur clé USB).

NB2 : Après le délai de clôture de dépôt des dossiers dans les structures d'affiliation, aucune autre pièce ne sera reçue au Secrétariat permanent de la CNELA comme complément de dossier.

Lieu et date :

Pour l'Institution d'Appartenance

PRENOM:

NOM:

IESR et STRUCTURE:

FONCTION ADMINISTRATIVE :

GRADE :

SIGNATURE (précédée de la mention « vérifiée et conforme») :

.....
.....

CACHET :